



Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

19 novembre 2018

### **Election de la constituante du 25 novembre 2018** **Précision en cas de décès d'un candidat à la constituante**

**Le 25 novembre 2018, les Valaisannes et Valaisans éliront les 130 membres de la constituante. Une précision doit être apportée en cas de décès d'un candidat à l'élection avant le scrutin.**

Les médias ont fait état ce jour du décès d'un candidat à la constituante dans le district de Conthey.

Aucune modification ne peut être apportée aux listes après le jeudi de la septième semaine qui précède le scrutin (art. 147 LcDP). Les listes des candidats définitivement établies constituent les listes officielles (art. 148 LcDP).

Pour l'élection des membres de la constituante, les listes définitives et officielles ont été publiées dans le Bulletin officiel du 12 octobre 2018. Les bulletins de vote reçus par chaque citoyenne et chaque citoyen sont donc valables et le restent malgré le décès d'un candidat.

Les suffrages nominatifs apportés à un candidat décédé avant le scrutin sont valables et seront donc comptés comme tels par les bureaux de dépouillement.

Si un candidat décédé devait figurer parmi les élus au soir du scrutin, sa place serait prise par le premier des viennent-ensuite.

#### **Personne de contact :**

**Maurice Chevrier**, chef du Service des affaires intérieures et communales, 027 606 47 55

